Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_136-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 novembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-136

En exercice : 27
Présents (P) : 24
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-six, le 02 novembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 23 octobre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (E), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (E), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Christophe CHEVALIER

SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES POUR BROCELIANDE COMMUNAUTE ATTRIBUTION DES MARCHES

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_136-DE

***Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1414-2*
***Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5*
***Vu** la séance de la commission d'appel d'offres (CAO) du 19 octobre 2026*

Madame la Vice-Présidente en charge des finances, de la commande publique, de la formation des élus et du numérique informe l'assemblée que les contrats d'assurances souscrits par Brocéliande Communauté arrivent à échéance le 31 décembre 2026.

Afin de souscrire de nouveaux contrats pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2027, une mise en concurrence a été réalisée sous la forme d'une procédure formalisée en appel d'offres ouvert. L'estimation pour cette durée est supérieure au seuil européen de 216 000,00 euros hors taxes imposant une procédure formalisée pour les marchés de services.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié au journal Ouest France d'Ille-et-Vilaine, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP). Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 2 juin 2026 sur le profil acheteur de Brocéliande Communauté, la salle des marchés Mégalis.

La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 20 juillet 2026 à 12h00. 16 offres ont été déposées dans les délais.

La procédure de passation est décomposée en 5 lots :
- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes (2 offres)
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes (3 offres)
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes (1 offre)
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité, des agents et des élus (6 offres)
- Lot 5 : assurance des prestations statutaires (4 offres)

La commission d'appel d'offres (CAO) lors de sa réunion du 19 octobre 2026 a attribué chaque lot au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour le lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes, l'attributaire est la SMACL pour un coût de 1,00 euros au m² soit une prime annuelle de 9 836,85 euros toutes taxes comprises.

Pour le lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes, l'attributaire est la SMACL pour un taux de 0,100 % soit une prime annuelle de 1 864,99 euros toutes taxes comprises (Responsabilité civile – Franchise : Néant sauf dommages matériels et immatériels : 500 euros).

Pour le lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes, l'attributaire est la SMACL pour une prime annuelle de 21 980,35 euros toutes taxes comprises (Franchise : Véhicules légers 400 euros / Véhicules lourds 800 euros, Auto-Collaborateurs : Néant / Bris de machines : 800 euros).

Pour le lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité, des agents et des élus, l'attributaire est le groupement AURA COURTAGE / GROUPAMA PJ pour une prime annuelle de 1 0003,42 euros toutes taxes comprises.

Pour le lot 5 : assurance des prestations statutaires, l'attributaire est le groupement RELYENS / CNP. La solution de base :
- Décès ;
- Accident du travail - maladie imputable au service - Franchise : Néant

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_136-DE

- Congé de longue maladie - congé de longue durée - Franchise : 30 jours
- Maternité - adoption - paternité
- Congé de maladie ordinaire – Franchise : 10 jours

pour les agents CNRACL hors charges patronales est retenue.
Le taux est de 5,12 %, soit une prime annuelle de 67 342,59 euros.

Les primes et les taux évolueront selon les conditions fixées aux contrats, conformément aux dispositions du code des assurances et du code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- DE VALIDER l'attribution de chaque lot aux soumissionnaires désignés par la commission d'appel d'offres ainsi que le montant de chaque marché
- D'AUTORISER la signature des marchés susmentionnés
- DE DECIDER l'inscription au budget des crédits nécessaires

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 novembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT